

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 30 JUIN 2022 Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET: 2022-04-12- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION ET FERMETURE DE POSTE

DATE DE CONVOCATION: 23 JUIN 2022

DATE DE PUBLICATION: 5 JUILLET 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, 2^{ème} Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché, ainsi que le 1^{er} vice-président.

Etaient	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON
<u>présents</u> :	Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT
	Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), DEBONNET Géraldine (ayant la suppléance de CHARTREUX Fabrice),
	GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe,
	GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, MILLET Marie (ayant la suppléance de WINIARSKI P.),
	MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAR I.), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel,
	ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine,
	CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (à compter de la 2022.04.06),
	HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE J-F.), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la
	suppléance de CHENOTT.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration
	de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (ayant la
	procuration de EZAROIL F.), RIVET Lionel (ayant la procuration de HARMAND A.), HEYOB Olivier (ayant la procuration
	de BOCANEGRA J.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy (ayant la
	procuration de LE PIOUFF L.), BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU JL.), MASSELOT Catherine (ayant
	la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), SIMONIN Hervé , FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
Etaient	SEGAULT Jean-François, CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane, WINIARSKI Patricia, GASPAR Isabel, DOHR Hervé,
excusés :	MANSION François, MATTE Jean-François, CHENOT Tony, HARMAND Alde, LE PIOUFF Lydie, BOCANEGRA Jorge,
	EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles.
Avis de	11 avis de procuration.
procuration:	
Avis de	5 avis de suppléance.
suppléance :	
<u>Secrétaire</u>	Corinne LALANCE
<u>de séance :</u>	
Nombre de	Du début à la 2022.04.05 : 54 PRESENTS. De la 2022.04.06 à la fin : 55 PRESENTS.
<u>présents</u> :	
Nombre de	Du début à la 2022.04.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.04.06 à la fin : 66 VOTANTS.
<u>votants</u> :	

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération 143-2014 du 30 septembre 2014, décidant la reprise en régie de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Vu les délibérations 177-2014 et 164-2014, afférente au fonctionnement de l'aire d'accueil et à la création des emplois nécessaires audit fonctionnement,

Vu la délibération 2021-05-21 du 07 octobre 2021, relative à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité de service,

Attendu qu'après réflexion et plusieurs constats, la présence d'un gardien est indispensable sur l'aire d'accueil,

Considérant que l'évolution du service nomadisme comprenant à la fois l'aire d'accueil et l'aire de grand passage, permettra une meilleure gestion et la continuité du service public, en prévoyant :

- o l'affectation du logement de fonction (paiement des charges selon délibération, les installations étant prévues pour distinguer les consommations du logement)
- o la présence journalière et les nuits d'un agent de la CC2T sur l'aire d'accueil (surveillance)
- o les permanences sur la semaine en dehors des heures d'ouverture et le week-end selon planning à établir, hors exercice du droit à congé et des temps de repos,
- o la gestion de l'aire de grand passage et des ouvertures d'urgence du site en cas d'arrivée non prévue

Vu la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique territorial, titulaire, emploi permanent à temps non complet (20 heures/Hebdo) et de créer un poste d'adjoint technique, titulaire, emploi permanent à temps complet (35 heures/Hebdo),

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Touloises,

Vu l'avis favorable du comité technique du 16 juin 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte :

- La fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps non complet de 20 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2022
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires), à la même date

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Jean-Pierre COUTEAU 2^{ème} Vice-Président Président de séance